

## **RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2003**

### **Dicastère de Monsieur Didier Berberat**

#### Composition de la sous-commission :

Mme Katia Babey (PS)  
M. Frédéric Hainard (lib.-PPN)  
M. Théo Bregnard, président-rapporteur (POP)

Les visites se sont déroulées le **vendredi 12 mars 2004**.

#### **1. CIFOM**

Discussion avec M. Jean-Pierre Brügger, directeur général.

MM. Berberat et Brügger commencent par évoquer le **désenchevêtrement** canton-communes et ses importantes répercussions sur le CIFOM. En effet, l'ensemble du *Secondaire II* devrait être repris d'ici la rentrée 2005-2006 par le canton. La coordination de l'ensemble et les problèmes d'écologies entre communes seront ainsi améliorés. Cependant le CIFOM et la ville de la Chaux-de-Fonds entendent conserver certaines compétences. **L'autonomie de la direction, la conservation d'une commission du CIFOM, des rapports de proximité avec les milieux économiques et l'association de la Ville aux décisions sont des points à défendre.** Les budgets devraient également rester de la compétence de la direction et de la Commission du CIFOM. Ce remaniement impliquera aussi que le canton rachète les bâtiments du secondaire II, dont celui de l'Ecole d'Art et de l'ESTER, a un prix global estimé à 60 millions. Il y aura inévitablement certaines réorganisations, - notamment un rapprochement du Centre PierreCoullery avec les formations paramédicales - il s'agira de veiller à la conservation et à la promotion de nos écoles.

Au vu des incertitudes planant sur le calendrier du désenchevêtrement, le canton et les communes devront prévoir **deux budgets** pour 2005, l'un comprenant le désenchevêtrement, l'autre pas.

Concernant le départ du secteur automobile de la rue du Collège 6, le bâtiment restera à la Ville. Il est envisagé d'y installer notamment l'école primaire.

M. Brügger relève que le **climat de l'école est bon** en particulier à l'intérieur de l'équipe de direction. Outre la question du désenchevêtrement, l'école est en pleine mutation avec la nouvelle loi fédérale sur la Formation Professionnelle, elle cherche également à enrichir ses collaborations, notamment de l'autre côté de la frontière. Il s'agit finalement de rendre le CIFOM plus visible dans son ensemble (ET, EA, ESTER, FC) et de **mettre en avant les compétences multiples de cette magnifique structure.** On doit en particulier renforcer l'axe microtechnique et horloger... Afin de former les meilleurs horlogers du monde !

## **2. Ecoles enfantine, primaire et secondaire**

Discussion avec les directrices et directeurs des écoles : Mmes Francine Liechti, Viviane Houlmann et Catherine Margairaz ainsi que MM. Jean-Luc Kernen, Jean-Claude Leuba et Laurent Huguenin.

La direction de **l'école primaire** expose le problème **du collège d'Esplanade**. Elle évoque les obstacles techniques du lieu liés au fait qu'au départ, les locaux étaient destinés à des commerces, d'où peu de lumière, pas de véritable cours d'école, et un loyer et des charges très élevées... La structure sociologique du quartier pose également problème, la diversité n'est plus suffisante aux yeux de la direction. Le tiers des élèves exige un suivi régulier, ce qui implique une certaine fatigue des enseignants, et un apprentissage peu satisfaisant. Finalement, on observe des actes de vandalisme (vitres cassées, etc). Ces nombreux éléments poussent la direction à envisager un déménagement à Collège 6, suite au déménagement du secteur auto de l'Ecole technique au Locle. **Elle regretterait de quitter le quartier, mais il lui semble très important de rétablir une mixité pour les enfants de ce quartier.**

Au niveau de **l'école enfantine**, les problèmes paraissent moins importants et, pour l'instant, les classes seront maintenues à Esplanade. La directrice relève l'importance de la salle de gymnastique de ce lieu qui accueille sept classes enfantines.

On évoque aussi la question du **tournus des enseignants** afin de soulager ceux travaillant dans des collèges plus « difficiles ». L'idée ne fait pas l'unanimité, elle comporte des avantages, mais certaines équipes pédagogiques se forment dans les collèges et sont très performantes...

Finalement, on relève l'importance de soutenir davantage les élèves avant et après l'école avec **les Foyers de l'écolier**.

La direction de **l'école secondaire** relève, en premier lieu, la bonne marche de l'école et **la diminution des situations de crise graves** depuis la mise en place des structures (classe CRIC, espace d'écoute des enseignants, renforcement du Service socio-éducatif) et formations visant à résoudre les problèmes de violence et d'incivilités. La gestion des conflits permet d'éviter les situations de ruptures.

Elle évoque aussi la fin des travaux liés à la motion Faivre, mais signale qu'il existe actuellement des **problèmes d'entretiens** (fenêtres, etc) qu'il faudra résoudre d'ici peu. Le budget actuel d'entretien, constamment en baisse, ne permet que de remplacer les casses et de réparer les pannes...

**La formation des enseignements** reste une des priorités de la direction, notamment en raison des tâches (santé, violence, etc) toujours plus importantes que doivent couvrir les enseignants.

Suite au budget 2004 et à certaines lettres d'enseignants, M. Didier Berberat a invité l'ensemble des enseignants des écoles enfantine, primaire et secondaire, pour leur expliquer la situation de la Commune. La Commission scolaire en a discuté et une lettre sera envoyée très prochainement au Chef du DIPAC pour parler du malaise ressenti par nombres d'enseignants.

Finalement, la direction souligne **l'important effort financier de la Commune qui a porté ses fruits** en permettant de résoudre nombre de conflits grâce à son encadrement.

De manière générale, **la prévention et l'encadrement** mis en place de l'école enfantine à l'école secondaire sont perçus comme indispensables à la bonne marche de l'école.

### **3. Etat civil**

Actuellement, le Chef de l'état civil du Locle assume également cette fonction à La Chaux-de-Fonds. L'étape suivante rassemblera les deux entités.

### **4. Clinique dentaire**

Il a été décidé créer un Centre de santé scolaire, regroupant la Clinique dentaire et le Service médical des écoles, sous la direction du Dr. Souhaïl Latrèche.

Le dépistage dentaire ne se fera plus systématiquement à l'école, les parents pourront donc choisir de le faire dans le cadre scolaire ou chez leur dentiste de famille.

### **5. Services sociaux**

Discussion avec M. Yves Scheurer, responsable des Services sociaux et visite des bâtiments du Châtelot.

M. Scheurer commence par **évoquer le nombre croissant de dossiers arrivés en ce début d'année**. Heureusement, la surcharge de travail a été compensée par une augmentation du nombre de postes, toutefois encore insuffisants. En effet, plus on a d'assistants sociaux, meilleur est le suivi et dès lors meilleures sont aussi les chances de réinsertion et les chances d'éviter les abus. On observe en particulier une forte augmentation des demandes de **complément de gain** concernant des personnes qui travaillent et dont le revenu est inférieur au minimum vital.

La Ville cherche depuis longtemps à obtenir que les frais administratifs soient également pris en compte dans le pot commun destiné à l'aide sociale du canton. La commission cantonale de l'action sociale, suite à un rapport d'une sous-commission dans laquelle MM. Berberat et Scheurer siégeaient, a donné son accord et la balle est dans le camp du Conseil d'Etat.

On cherche aussi à **améliorer l'image des Services sociaux en resserrant les contrôles** (repérer rapidement les personnes touchant d'autres ressources en plus de l'aide sociale) et en évitant le plus possible les abus. Il s'agit de faire quelques économies de cette façon sans toucher aux prestations de l'aide sociale. Il faut cibler les dépenses aux personnes qui en ont réellement besoin. La Direction des affaires sociales a saisi la Cheffe du DFAS de cette question et elle attend prochainement des réponses à son inquiétude.

La question du tourisme social est aussi évoquée. Il apparaît qu'il est relativement marginal, tant entre les cantons qu'à l'intérieur de celui-ci.

**Le nouveau Centre de santé** regroupera huit secteurs s'occupant du maintien à domicile. Il permettra de centraliser et de renseigner efficacement les personnes sur les différentes aides possibles. Il s'agit de promouvoir la pluridisciplinarité et non une simple cohabitation.

Ce dossier a connu de nombreux retards, liés au nombre important de partenaires. À l'heure actuelle, ces problèmes sont réglés et le projet va enfin pouvoir démarrer.

Le départ, de collège 9, du Service de soins infirmiers à domicile permettra la mise en place, début 2004, du nouveau secteur chargé de l'accueil et de l'orientation en matière sociale. Le budget prévu initialement pour 2003 a dû être reporté sur 2004.

L'entrée en vigueur de **la loi sur la petite enfance**, et la reconnaissance de diverses crèches de la Ville par l'Etat a provoqué une augmentation importante des subventions payées par la Ville. En effet, la plupart des crèches se sont rendues conformes à ces obligations et la Ville a été obligée de les soutenir, au risque qu'elles ne disparaissent. À cela s'ajoute le rattrapage des subventions de 2002 qui étaient payées jusqu'alors avec une année de décalage, ce qui n'est plus le cas. **Les comptes 2003 cumulent donc les dépenses des crèches de 2002 et 2003.**

La subvention des enfants provenant d'autres communes est refacturée aux communes de domicile.

Actuellement, **il y a suffisamment de crèches en ville**, d'où le refus d'en subventionner de nouvelles, pour l'instant (l'accueil de chaque enfant coûte annuellement CHF 10'000.--).

Finalement, nous visitons les bâtiments des **Maisons de retraite du Châtelot**. Il s'agit de transformer progressivement 16 studios, en 8 appartements de 2<sup>1/2</sup> pièces. La transformation semble pertinente au vu de l'étroitesse des studios et des normes de confort actuel qui font qu'ils sont très difficiles à louer de nos jours. **Ces modifications répondent aux besoins de la population** et permettront une meilleure rentabilité des locaux.

## **6. Police des habitants**

Discussion avec le préposé à la Police des habitants, M. François-Xavier Jobin.

Après avoir passé en revue l'ensemble des prestations que fournit la Police des habitants (bien plus nombreuses qu'on le pense souvent), M. Jobin nous expose les difficultés du service qui est confronté de plus en plus souvent à la violence verbale de certaines personnes. Il souligne également **l'importance de l'intégration** et d'un bon accueil des nouveaux habitants, en particulier les étrangers. Il faut expliquer et intégrer...

M. Jobin nous montre ensuite la manière dont les votes par correspondance sont pris en compte et leur enregistrement permettant d'éviter tout abus.

Il présente finalement (avec de nombreux détails et précisions) le **Guichet Sécurisé Unique**, destiné notamment à **voter au moyen d'Internet**, en toute sécurité. Il faut premièrement légaliser la signature, ensuite entrer un mot de passe personnel, posséder une carte de vote personnelle... Le système semble sûr ! Afin de vérifier sa fiabilité, il sera attaqué par différents informaticiens.

**La protection des données** est aussi un point important à souligner, les votes sont mélangés immédiatement par le serveur afin d'en garantir l'anonymat.

Relevons encore, que nous pourrons voter de n'importe quel poste informatique et jusqu'au samedi soir à minuit.

Ce système devrait compléter efficacement le vote par correspondance. Le guichet sécurisé unique offrira aussi **diverses autres prestations pratiques** (changements d'adresse, demande de subsides, le détail de la déclaration d'impôts, consulter la liste des détenteurs de plaques, etc).

Finalement, M. Jobin nous informe que l'ancien système informatique (DPS 7) destiné au dépouillement des élections sera remplacé par **SYDEN** (Système de dépouillement neuchâtelois pour les élections). Ce nouveau système est développé en commun entre les villes de Neuchâtel (CEG - Centre électronique de gestion et PH) et de la Chaux-de-Fonds (SIC et PH). Cette nouvelle plate-forme informatique permettra **de s'adapter à tous types de serveurs et d'imprimantes** (ce qui n'était pas le cas auparavant), **d'offrir des statistiques précises sur le nombre de suffrages nominatifs, par listes, les sièges obtenus par les partis, etc.** Le système intègre tous les types d'élections possibles (proportionnelles, majoritaire à un ou deux tours) afin de répondre aux nombreux systèmes en vigueur dans le canton. Il sera également compatible avec la plate-forme GSU et sera proposé aux communes neuchâteloises, par l'intermédiaire du CEG, avec l'appui de la chancellerie d'Etat.

Un test a été effectué sur les élections communales 2000 afin de vérifier son fonctionnement.

Théo Bregnard, rapporteur